



## Question sur la responsabilité

-----  
Par Ely75

Bonjour,

J'ai une question à laquelle je ne trouve pas de réponse.

Je vous explique : suite à un dégât des eaux, l'agence immobilière (qui traîne vraiment) doit faire faire un devis pour la remise en état du bien. Le 1er devis a été sans suite. Le 2nd devis a été demandé à une agence de travaux, il me semble que c'est le patron qui est venu, un homme de 60 ans environ, qui s'est jeté sur moi dans ma cuisine et m'a embrassé puis serré contre lui dans l'optique d'aller plus loin. Une fois repoussé, il a pris des photos du dégât des eaux et est parti, non pas sans difficultés. Ma question est la suivante : l'agence immobilière a-t-elle une quelconque responsabilité dans l'agression survenue chez moi ?

Merci pour votre aide, cela est pour orienter mes démarches

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Je suis désolée de ce qui vous est arrivé.

Non, je ne vois pas comment on pourrait engager la responsabilité de l'agence. Le coupable est l'agresseur. C'est contre lui qu'il faut déposer plainte.